

A l'issue de ce débat, nous restons sur un texte très procédural, formellement du même type que ceux relatifs à l'accélération des énergies renouvelables et à la relance du nucléaire.

Un texte au périmètre très restreint, sans affirmation d'une stratégie d'ensemble relative au développement durable et à la transition de modèle de développement indispensable. Et c'est le sens de l'amendement adopté que nous avons voté hier et qui demande au gouvernement de définir sa stratégie nationale en matière d'industrie verte.

La transition de modèle que nous appelons de nos vœux ne peut se résumer à la seule question de la décarbonation.

Nous devons nous interroger collectivement sur l'économie dont nous avons besoin. À l'initiative du gouvernement, le Parlement et les Français doivent pouvoir en débattre.

Des politiques publiques nécessaires, justes, adaptées et comprises par tous en résulteront.

On sait que l'économie que nous devons concevoir sera hyper industrielle, qu'elle sera centrée sur la personne et l'écoumène c'est-à-dire une terre rendue habitable. La personne et l'écoumène constitueront les 2 pôles de l'économie de demain.

Dans ce contexte la Nation a besoin d'un grand récit mobilisateur pour façonner cet avenir !

Le texte dont nous venons de débattre n'en dit rien ou très peu. Nulle part il n'est question par exemple des relais d'emploi qui devront absorber la diminution progressive des secteurs économiques dépendant du thermo fossile.

Ces relais d'emplois ils se trouveront probablement dans l'extension des capacités individuelles, dans la santé entendue au sens large (concept de One health) c'est-à-dire incluant l'environnement, l'eau, l'air etc... dans l'alimentation, l'éducation, la culture, la mobilité, la sécurité, l'habitat ...

Les territoires tiendront un rôle déterminant dans ce monde nouveau et nous notons positivement la prise en compte lors des débats de notre amendement relatif à « territoires d'industrie ». Nous espérons que ce cet ajout important ne sera pas remis en question lors de la lecture à l'Assemblée nationale ou lors de la Commission Mixte Paritaire.

Concernant les financements, le compte n'y est pas au regard des besoins et nous sommes inquiets à ce propos je vous le dis.

Quant au Zéro Artificialisation Nette, nous avons plaidé depuis la loi « climat résilience » pour un « compté à part » de l'artificialisation des projets d'intérêt national majeur. Mais il faudra reventiler sur l'ensemble du territoire l'impact de ces projets pour respecter la trajectoire « 0 artificialisation nette en 2050 ». Sur ce point nous ne sommes pas en accord avec le texte qui reste pour le moins flou !

Pour ce qui est de l'article 9, les collectivités restent dépossédées de leurs compétences de droit, qu'il s'agisse de planification pour les conseils régionaux ou d'urbanisme opérationnel pour les collectivités locales. Cette ingérence de l'état n'est pas acceptable et nous avons demandé, sans l'obtenir, la suppression pure et simple de l'article 9.

A contrario de ce que contient à ce propos le texte voté, nous pensons qu'il faut s'appuyer sur les collectivités et leurs élus, leur faire confiance !

Pour ce qui est des financements de la décarbonisation et plus encore de la transition écologique, de la transition de modèle de développement, ce texte n'est pas à la hauteur des besoins... a fortiori avec près de 3000 milliards d'euros de dette à fin 2022 et un plan d'austérité dont le gouvernement commence à faire la promotion ! L'absence de réaction des ministres aux propositions de Jean PISANI-FERRY est illustrative des incertitudes qui demeurent sur le financement des transitions nécessaires.

Pour toutes ces raisons et tout en considérant que ce texte fait, malgré ses insuffisances, un pas dans un sens utile et nécessaire, nous nous abstiendrons.